

DEPARTEMENT DU
LOIRET
ARROND. DE
MONTARGIS
CANTON ET COMMUNE
DE
CHALETTE SUR LOING

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des

DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 22 juin 2023

DATE DE PUBLICATION : 3 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente juin, à 20 h 30, les membres du CONSEIL MUNICIPAL se sont réunis en séance publique dans la salle ordinaire des séances, sur convocation adressée par le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS : M. DEMAUMONT – Mme HEUGUES - M. RAMBAUD – Mme PHESOR – M. ÖZTÜRK - Mme PASCAUD – M. MALGHI - Mme BRANDON - M. KHALID - Mme RASAMOELY Mme MANAI-AHMADI – Mme SOW – M. JOLIVET - M. RENOUF –Mme TORRES - Mme LAMA – M. FAURE - M. GUEDJ – Mme DURAND - Mme LOISEAU – M. BALABAN

ABSENTS ET EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR RESPECTIVEMENT :

- M. BA à M. KHALID
- M. BARAY à Mme HEUGUES
- Mme BAYRAM à M. DEMAUMONT
- Mme CAYOUX à Mme SOW
- Mme HENRY à Mme TORRES
- M. LALOT à Mme PASCAUD
- Mme MOUTAUX à M. RAMBAUD
- M. TOUANE à Mme PHESOR
- M. CHRISTODOULOU à Mme LAMA
- Mme PERIERS à M. FAURE
- Mme PRIEUX à M. BALABAN

ABSENTS :

- M. TAVARES

SECRETAIRE DE SEANCE :

- Mme TORRES

OBJET :
Approbation du compte de gestion 2022 du budget principal

CHALETTE SUR LOING Conseil Municipal du 30 Juin 2023

OBJET :
Approbation du compte de gestion 2022 du budget principal

Directeur de secteur : Marie-Josée Correia

Service : financier

Affaire suivie par : Marie-Josée Correia

M. le Maire : Je sou mets à votre approbation le compte de gestion de la trésorerie reprenant l'exécution budgétaire du budget principal pour l'exercice 2022.

Les résultats de ce compte de gestion, qui sont rigoureusement identiques à ceux du compte administratif 2022, sont les suivants :

- En investissement : déficit de 1 380 027,06 euros
- En fonctionnement : excédent de 2 457 729,07 euros
- Soit un résultat de fonctionnement reporté de 1 077 702,01 euros

Pour la section de fonctionnement :

		Dépenses	Recettes	Solde
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Résultats de l'exercice 2022	19 937 517,17	19 896 150,14	-41 367,03
	Résultat antérieur année 2021		2 499 096,10	2 499 096,10
	Résultat	19 937 517,17	22 395 246,24	2 457 729,07

Soit un excédent de fonctionnement de 2 457 729,07 euros.

Pour la section d'investissement :

		Dépenses	Recettes	Solde
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultats de l'exercice 2022	7 124 668,97	6 506 495,93	-618 173,04
	Résultat antérieur année 2021	761 854,02		761 854,02
	Résultat sans les restes à réaliser	7 886 522,99	6 506 495,93	-1 380 027,06

Soit un déficit d'investissement de 1 380 027,06 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après s'être fait présenter les budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°/ Statuant sur les valeurs inactives,

ENTENDU les explications du rapporteur,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECLARE que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ARRETE ce compte de gestion 2022 aux résultats de clôture suivants :

- Section d'investissement : en déficit de 1 380 027,06 euros
- Section de fonctionnement : en excédent de 2 457 729,07 euros

Nombre de membres en exercice	33	
Nombre de membres présents ou représentés	32	
Votes pour	27	
Votes contre	0	
Abstentions	5	- Mme LAMA et son pouvoir, - M. BALABAN et son pouvoir, - M. JOLIVET

Le Maire, soussigné,

** certifie que la convocation du CONSEIL MUNICIPAL et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du CGCT,*

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte à compter du*

** informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication.*



Pour extrait certifié, conforme,

Le Maire,

Franck DEMAUMONT.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500688-20230705-DEL_2023_00605-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2023